



Agence de
promotion économique
du Canada atlantique

Atlantic Canada
Opportunities
Agency

Rapport sur les plans et les priorités

Agence de promotion économique du Canada atlantique

2015-2016

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, 2015.

N° de catalogue : AC2-5/2015F-PDF

ISSN : 2292-4329

Table des matières

Message du ministre	1
Message du ministre d'État	3
Section I : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation	5
Profil de l'organisation	5
Contexte organisationnel.....	6
Dépenses prévues	14
Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental	15
Tendances relatives aux dépenses du ministère	16
Budget des dépenses par crédit voté	17
Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique.....	19
Résultat stratégique : Une économie concurrentielle au Canada atlantique.....	19
Programme 1.1 : Développement des entreprises	20
Sous-programme 1.1.1 : Innovation et commercialisation	22
Sous-programme 1.1.2 : Productivité et croissance	24
Sous-programme 1.1.3 : Promotion du commerce extérieur	26
Programme 1.2 : Développement des collectivités.....	29
Sous-programme 1.2.1 : Investissement dans les collectivités	31
Sous-programme 1.2.2 : Développement des entreprises dans les collectivités	33
Programme 1.3 : Politiques, défense des intérêts et coordination	35
Sous-programme 1.3.1 : Politiques	37
Sous-programme 1.3.2 : Défense des intérêts	39
Sous-programme 1.3.3 : Coordination	41
Services internes.....	43
Section III : Renseignements supplémentaires.....	45
État des résultats prospectif	45
Tableaux de renseignements supplémentaires	46
Dépenses fiscales et évaluations	46
Section IV : Coordonnées de l'organisation	47
Annexe : Définitions	49
Notes de fin de document.....	51

Message du ministre

Au lendemain de la dernière récession, qui est la plus grave crise économique et financière depuis la grande dépression, le Canada conserve son niveau économique enviable alors que d'autres pays continuent de connaître une croissance faible et inégale.

Les priorités de notre gouvernement, soit la création d'emplois et la croissance économique, ont aidé le Canada à survivre au ralentissement mondial et à émerger de ce dernier en position de force.

Nous maintenons ces priorités, et l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA) continue de favoriser le développement économique en accordant un soutien stratégique qui cible les enjeux précis auxquels sont confrontées les petites et moyennes entreprises ainsi que les collectivités urbaines et rurales de l'ensemble de la région.



D'importants débouchés se pointent à l'horizon pour les entreprises et collectivités de l'Atlantique, notamment l'avancement de la Stratégie nationale d'approvisionnement en matière de construction navale et la mise en place de plusieurs nouveaux accords commerciaux, comme l'Accord commercial entre le Canada et l'Union européenne. Par l'entremise de l'APECA, notre gouvernement s'assurera que le Canada atlantique est prêt à optimiser les retombées qui découleront de ces initiatives historiques.

Je suis heureux de présenter le *Rapport sur les plans et les priorités 2015-2016* de l'APECA qui expose en détail les plans de l'Agence pour soutenir une croissance économique continue en Atlantique.

L'honorable Bernard Valcourt, C.P., c.r., député
Ministre des Affaires autochtones et
du développement du Nord canadien

Message du ministre d'État

En 2015-2016, l'APECA respectera l'engagement de notre gouvernement en matière de création d'emplois et de croissance économique en ciblant les grandes priorités axées sur le développement économique du Canada atlantique.

L'Agence continuera d'aider les petites et moyennes entreprises (PME) à démarrer, à croître et à mener des projets qui les rendront plus novatrices, productives et concurrentielles sur le marché mondial. Cela sera crucial pour s'assurer que ces entreprises sont bien placées pour créer et saisir d'importants débouchés, notamment ceux qui découleront d'un nouvel accès sans précédent au marché européen grâce à l'Accord commercial entre le Canada et l'Union européenne.



La collaboration avec les autres ministères, les groupes communautaires, le secteur privé et le monde universitaire pour trouver des possibilités de croissance et de diversification économiques dans les collectivités du Canada atlantique restera une priorité, plus particulièrement en milieu rural. L'Agence travaillera avec ces collectivités pour les aider à trouver comment compenser les vulnérabilités démographiques et accroître leur capacité à créer des emplois et à atteindre la stabilité économique. Elle œuvrera aussi avec d'importants secteurs comme le tourisme et les industries primaires pour relever de façon innovatrice les défis et éliminer les obstacles à la croissance.

L'APECA continuera de défendre les intérêts du Canada atlantique auprès des partenaires, intervenants et décideurs en insistant surtout sur les forces et les débouchés de la région. En vertu du Plan d'action pour la construction navale en Atlantique, l'Agence maintiendra son engagement en aidant les PME à promouvoir leurs capacités, et elle mobilisera les intervenants pour qu'ils maximisent les occasions liées aux retombées industrielles de la Stratégie nationale d'approvisionnement en matière de construction navale et de la Stratégie fédérale d'approvisionnement en matière de défense.

À l'interne, l'APECA continuera de favoriser l'excellence dans ses activités pour veiller à offrir encore d'excellents résultats aux Canadiens au cours du prochain exercice et au-delà.

L'honorable Rob Moore, C.P., député
Ministre d'État
(Agence de promotion économique du
Canada atlantique)

Section I : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation

Profil de l'organisation

Ministre de tutelle : L'honorable Bernard Valcourt, C.P., c.r., député

Ministre d'État : L'honorable Rob Moore, C.P., député

Premier dirigeant : M. Paul J. LeBlanc, président

Portefeuille ministériel : Agence de promotion économique du Canada atlantique

Instrument habilitant : Partie I de la *Loi organique de 1987 sur le Canada atlantique*, L.R.C. (1985), ch. 41 (4^e suppl.), aussi appelée *Loi sur l'Agence de promotion économique du Canada atlantique*. Consultez le [site Web du ministère de la Justice du Canada](#) pour obtenir plus d'information.

Année d'incorporation ou de création : 1987

Autre : M. Gerald Keddy est secrétaire parlementaire de la ministre du Revenu national, du ministre de l'Agriculture et du ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique.

Des renseignements sont fournis sur le site Web de l'Agence relativement au [Portefeuille des contributions remboursables du Programme de développement des entreprises de l'APECA](#).

Contexte organisationnel

Raison d'être

L'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA) a été mise sur pied en 1987 (Partie I de la *Loi organique de 1987 sur le Canada atlantique*, L.R.C. (1985), ch. 41 (4^e suppl.), aussi appelée *Loi sur l'Agence de promotion économique du Canada atlantique*) et est le ministère fédéral chargé du développement économique des provinces du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve-et-Labrador.

Le ministre d'État (Agence de promotion économique du Canada atlantique) est responsable de cette organisation.

L'APECA s'emploie à créer des possibilités de croissance économique au Canada atlantique en aidant les entreprises à devenir plus concurrentielles, plus novatrices et plus productives, en travaillant avec diverses collectivités en vue de développer et de diversifier leur économie, et en faisant la promotion des atouts de la région. Ensemble, avec les habitants de la région, nous renforçons notre économie.

Responsabilités

L'APECA joue un rôle important dans l'élaboration et le soutien de politiques et de programmes qui renforcent l'économie de la région. Ses responsabilités sont énoncées dans sa loi constitutive, qui lui confère le mandat « de favoriser les possibilités de développement économique du Canada atlantique et, plus particulièrement, la croissance des revenus et les créations d'emplois dans cette région^[1] ». Bien que les politiques et les programmes de l'Agence aient évolué depuis sa création, l'objectif global reste le même. L'APECA aide la région de l'Atlantique à atteindre les meilleurs résultats économiques possible en matière de productivité, de compétitivité, de croissance et d'innovation. Elle y parvient en s'attaquant aux changements structurels de l'économie, en aidant les collectivités et les entreprises à surmonter les obstacles et en misant sur les possibilités. L'APECA tient à aider la région à développer ses capacités et à faire la transition vers une économie plus forte.

L'Agence assure la prestation de ses services à partir de son siège social, à Moncton, au Nouveau-Brunswick, et dans les quatre provinces de l'Atlantique, grâce à un bureau régional situé dans chacune des quatre capitales provinciales et à [22 bureaux locaux](#). Depuis son bureau d'Ottawa, l'APECA veille à ce que les intérêts du Canada atlantique soient représentés dans les politiques et les programmes élaborés par d'autres ministères et organismes de l'administration fédérale.

Résultat stratégique et architecture d’alignement des programmes

Le résultat stratégique de l’APECA – une économie concurrentielle au Canada atlantique – et l’architecture d’alignement des programmes (AAP) se trouvent ci-dessous. L’AAP est fondée sur les résultats des activités de recherche stratégique et d’analyse, l’évaluation périodique de la pertinence et du rendement des programmes, le dialogue permanent tenu avec les intervenants de la région ainsi que les priorités et orientations du gouvernement du Canada.

1. Résultat stratégique : Une économie concurrentielle au Canada atlantique

1.1 Programme : Développement des entreprises

1.1.1 Sous-programme : Innovation et commercialisation

1.1.2 Sous-programme : Productivité et croissance

1.1.3 Sous-programme : Promotion du commerce extérieur

1.2 Programme : Développement des collectivités

1.2.1 Sous-programme : Investissement dans les collectivités

1.2.2 Sous-programme : Développement des entreprises dans les collectivités

1.3 Programme : Politiques, défense des intérêts et coordination

1.3.1 Sous-programme : Politiques

1.3.2 Sous-programme : Défense des intérêts

1.3.3 Sous-programme : Coordination

Services internes

Priorités organisationnelles

Toutes les priorités organisationnelles appuient le résultat stratégique de l'Agence : une économie concurrentielle au Canada atlantique. Ce résultat correspond à la raison d'être de l'APECA, dont la loi constitutive prévoit l'accroissement des revenus gagnés et des perspectives d'emploi dans la région, ainsi qu'au rôle de l'Agence quant à la défense des intérêts du Canada atlantique, qui a une incidence sur les politiques nationales.

Priorité 1	Type ¹	Programme
Orienter les programmes et les services de l'APECA en faveur des initiatives qui encouragent les entreprises du Canada atlantique à devenir plus novatrices, productives et concurrentielles sur le marché mondial.	Permanente	Développement des entreprises, avec l'appui de Développement des collectivités et de Politiques, défense des intérêts et coordination
Description		

Pourquoi est-ce une priorité?

La productivité est le moteur de la compétitivité et de la croissance économique et, au bout du compte, elle détermine le niveau de vie. Le Canada atlantique continue d'avoir de la difficulté à resserrer l'écart de productivité, à augmenter le niveau d'innovation au sein des entreprises et à contrer le vieillissement de la population et la pénurie de travailleurs qualifiés. L'APECA travaille avec les entreprises du Canada atlantique pour les aider à tirer parti de l'[Accord commercial entre le Canada et l'Union européenne](#) (UE) et d'autres accords commerciaux, de la Stratégie d'approvisionnement en matière de construction navale de l'Atlantique et de la nouvelle méthode simplifiée de l'Agence relativement aux programmes d'innovation, qui vise à aider les petites et moyennes entreprises (PME) à innover davantage, à s'adapter et à être concurrentielles. Les investissements stratégiques dans des domaines comme l'innovation, l'adoption des technologies, les compétences en affaires et en gestion et le développement des activités commerciales internationales des PME sont essentiels pour accroître la compétitivité des PME de la région et assurer la vitalité à long terme des collectivités.

Quels sont les plans pour réaliser cette priorité?

- Appuyer les PME, par l'entremise du Fonds d'innovation de l'Atlantique renouvelé et du Programme de développement des entreprises renforcé, afin d'accroître la productivité et la compétitivité des entreprises pour les aider à se préparer en vue d'investissements futurs et à tirer parti des occasions découlant des grands projets, et en faisant la promotion d'initiatives visant l'innovation et les compétences, notamment la commercialisation, l'adoption et l'adaptation de la technologie, les mesures visant l'efficacité, le perfectionnement des compétences en affaires et les activités de développement sectoriel.
- Aider les entreprises et l'industrie de l'Atlantique à percer le marché mondial en examinant les possibilités de commerce international telles que les chaînes de valeur mondiales, comme le décrit le Plan d'action sur les marchés mondiaux du Canada, et en aidant les PME à tirer parti d'accords commerciaux internationaux en 2015 et après.
- Effectuer de la recherche et de la coordination et exécuter des programmes qui favorisent la collaboration et la mobilisation des partenaires fédéraux et provinciaux, du secteur privé et du milieu universitaire partout au Canada atlantique afin de trouver des moyens efficaces pour surmonter les difficultés auxquelles la région fait face en matière de productivité, de compétitivité et de compétences, en 2015 et après.

¹ On entend par « type » de priorité ce qui suit :

- Nouvelle : établie pour l'exercice 2015-2016
- Déjà établie : établie il y a un ou deux exercices (c.-à-d. pour 2013-2014 ou 2014-2015)
- Permanente : priorité établie au moins trois exercices avant l'exercice visé par le rapport (c.-à-d. en 2012-2013 ou un exercice antérieur)

Priorité 2	Type	Programme
Élaborer et mettre en œuvre des stratégies en fonction des possibilités et des besoins économiques particuliers des collectivités du Canada atlantique, tout en accordant une importance particulière au développement des entreprises rurales.	Permanente	Développement des collectivités, avec l'appui de Développement des entreprises et de Politiques, défense des intérêts et coordination

Description

Pourquoi est-ce une priorité?

Les différences culturelles, géographiques et économiques dans les quatre provinces de l'Atlantique nécessitent des réponses adaptées aux besoins économiques qui équilibrent les écarts et les synergies entre les régions rurales et urbaines. Les collectivités rurales doivent surmonter des difficultés importantes dans le secteur des ressources naturelles, lequel a toujours été le moteur économique de la région, et saisir les occasions de diversification. Cela est d'autant plus important au Canada atlantique, qui demeure l'une des régions les plus rurales du pays. Les intervenants doivent travailler ensemble pour veiller à ce que les stratégies élaborées pour répondre à des besoins particuliers soient complémentaires et contribuent à renforcer la région.

Quels sont les plans pour réaliser cette priorité?

- Continuer à travailler en étroite collaboration avec les partenaires du secteur privé, du milieu universitaire, de groupes communautaires et d'autres ministères afin de répondre aux besoins des collectivités, surtout dans les régions qui sont vulnérables à l'exode des travailleurs spécialisés et au vieillissement de la population.
- Optimiser l'utilisation des ressources de l'APECA ainsi que de celles de ses partenaires comme les corporations au bénéfice du développement communautaire (CBDC) qui aident les PME en région rurale, en cernant des occasions stratégiques de croissance économique, de création de richesse et de diversification dans les collectivités de la région, en favorisant des recherches et des analyses qui évalueront les besoins particuliers des diverses régions, et en proposant des réponses de la part d'intervenants clés qui généreront des avantages économiques.
- Aider à promouvoir des secteurs comme le tourisme et contribuer à l'élaboration de stratégies visant à faire prospérer ces secteurs.
- Cerner et favoriser l'élaboration de projets visant les ressources primaires dans les collectivités rurales, en mettant particulièrement l'accent sur l'innovation et sur la création et la commercialisation de nouveaux produits et services à valeur ajoutée.
- Renforcer les investissements dans les collectivités, tout en veillant à une harmonisation continue avec les priorités fédérales, notamment le soutien visant les communautés de langue officielle en situation minoritaire et le développement économique des communautés autochtones.

Priorité 3	Type	Programme
Exercer un leadership en assumant un rôle de coordination, de mobilisation et de défense des intérêts avec les entreprises, les gouvernements et d'autres intervenants dans la région ainsi que les décideurs clés à Ottawa afin de permettre au Canada atlantique de saisir de nouvelles occasions et de surmonter les principales difficultés.	Permanente	Politiques, défense des intérêts et coordination, avec l'appui de Développement des collectivités et de Développement des entreprises

Description

Pourquoi est-ce une priorité?

Les entreprises du Canada atlantique ont l'occasion de tirer grandement parti de la croissance des marchés mondiaux, de nouvelles technologies et de grands projets en cours ou à venir, y compris des projets dans des domaines comme la défense et l'énergie. Il existe également des occasions importantes pour les PME du Canada atlantique dans des secteurs clés qui leur permettraient de miser sur des possibilités de croissance, notamment celles découlant de la Stratégie nationale d'approvisionnement en matière de construction navale. Les PME peuvent également optimiser leurs avantages concurrentiels dans l'économie mondiale par l'entremise de l'Accord commercial entre le Canada et l'UE et d'autres accords commerciaux. En vertu de son mandat, l'APECA doit diriger la coordination du soutien parmi les intervenants, y compris les ministères fédéraux, en vue d'optimiser les retombées économiques relativement aux nouvelles occasions et d'apporter des solutions aux défis qui persistent dans la région.

Quels sont les plans pour réaliser cette priorité?

- Analyser et élaborer des stratégies ainsi que mobiliser les intervenants pour saisir les occasions dans des domaines qui ont une importante possibilité de développement, y compris les grands projets, le secteur de l'énergie, la Porte de l'Atlantique et les secteurs de croissance clés au Canada atlantique.
- Collaborer avec des réseaux d'affaires pour élaborer des recherches stratégiques visant les PME dans la région.
- Informer les principaux décideurs et leur fournir des conseils stratégiques reposant sur une analyse rigoureuse pour veiller à ce que l'économie de la région de l'Atlantique profite des occasions.
- Mobiliser les intervenants, les PME et les collectivités afin qu'ils puissent profiter de possibilités découlant de l'Accord commercial entre le Canada et l'UE.
- Veiller à ce que les politiques et les programmes fédéraux visant le secteur des ressources primaires tiennent compte des problèmes liés à la concurrence du Canada atlantique, y compris la connaissance de créneaux pour des produits à valeur ajoutée sur des marchés mondiaux existants et nouveaux.
- Promouvoir les intérêts des PME du Canada atlantique pour faire connaître leur capacité afin qu'elles puissent saisir les occasions découlant des grands projets à venir, y compris les marchés de défense du gouvernement fédéral.
- Mobiliser les intervenants par l'entremise de diverses stratégies afin de maximiser les occasions de retombées industrielles fédérales découlant de la Stratégie nationale d'approvisionnement en matière de construction navale et de la Stratégie d'approvisionnement en matière de défense.
- Diriger le nouveau Conseil fédéral de l'Atlantique afin qu'il puisse mobiliser des hauts fonctionnaires fédéraux relativement aux priorités de l'Atlantique et qu'il puisse échanger avec les organismes centraux quant aux questions ayant une importance nationale.

Priorité 4	Type	Programme
Améliorer de façon continue la gestion interne de l'organisation et maintenir la mobilisation des employés à l'égard de l'excellence des services offerts à la population canadienne.	Permanente	Services internes

Description

Pourquoi est-ce une priorité?

Dans une période de restrictions budgétaires et de changements organisationnels, l'APECA demeure déterminée à produire des résultats de qualité pour le public canadien. Afin d'atteindre ses objectifs, l'APECA devra favoriser l'amélioration continue tout en conservant un effectif diversifié et qualifié, d'après [Objectif 2020](#). Elle doit maintenir la mobilisation des employés à tous les niveaux pour assurer la prise de décisions efficace qui tient compte des risques organisationnels et opérationnels. Il est donc d'autant plus essentiel que les employés comprennent et incarnent les valeurs de la fonction publique du Canada – respect de la démocratie, respect envers les personnes, intégrité, intendance et excellence –, et qu'ils les considèrent comme le fondement d'un comportement éthique et un moyen de souligner l'importance et les répercussions du travail de l'APECA.

Quels sont les plans pour réaliser cet objectif?

- Mettre en œuvre des initiatives transformationnelles et organisationnelles qui renforceront et qui amélioreront la capacité de l'Agence de fournir, de façon efficace, d'excellents programmes et services et de continuer à solliciter des commentaires et à favoriser la mobilisation des employés par l'entremise de diverses initiatives (p. ex. activités kaizen, plan d'action découlant du Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux de 2014, comités de mobilisation des employés) à l'appui de la vision d'[Objectif 2020](#).
- Continuer à chercher des occasions de collaboration accrue au sein de l'Agence et dans le contexte gouvernemental général.
- Poursuivre la mise en application de la nouvelle Directive sur la gestion du rendement, qui favorise une approche de gestion des personnes juste, équitable et uniforme, appuie les employés et leur perfectionnement, et augmente la productivité pour veiller à fournir des services de grande qualité à la population canadienne.
- Gérer la mise en œuvre de mesures d'atténuation des principaux risques de l'Agence et assurer l'intégration de la gestion du risque dans les processus de planification et de prise de décisions de l'Agence.
- Mettre en œuvre la première année de la Stratégie relative aux valeurs et à l'éthique 2015-2018 de l'APECA afin que les valeurs demeurent bien ancrées dans la culture de l'Agence.
- Renforcer l'engagement de l'APECA à l'égard de pratiques solides en matière de ressources humaines, conformément aux valeurs de la fonction publique ainsi qu'aux besoins en matière de ressources humaines et aux exigences découlant de son programme de gestion du changement.
- Appuyer les éléments clés du programme de transformation de la technologie de l'information (TI) de Services partagés Canada en vue d'améliorer la sécurité et de réaliser des économies en ce qui concerne l'offre de services de TI au sein de la fonction publique.

Analyse des risques

Risque	Stratégie d'atténuation du risque	Lien à l'architecture d'alignement des programmes
<p>Conjoncture économique</p> <p>Il y a un risque que des facteurs externes qui contribuent aux incertitudes quant à la croissance économique du Canada atlantique influent sur les résultats attendus des programmes de développement économique de l'Agence.</p>	<p>La direction atténue ce risque à l'aide de travaux continus de recherche et d'analyse des facteurs influant sur la croissance économique du Canada atlantique ainsi que de la collecte permanente de renseignements grâce aux réseaux de l'Agence et à sa présence dans la région.</p> <p>La direction mise sur la souplesse des programmes de l'Agence, sur son rôle de défense des intérêts et sur son processus de planification intégrée pour agir de façon proactive afin d'atténuer les risques et de saisir les occasions liés à ces incertitudes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développement des entreprises • Développement des collectivités • Politiques, défense des intérêts et coordination
<p>Capacité externe</p> <p>Il y a un risque que la capacité des partenaires, des collectivités et des clients de déterminer, d'élaborer et de mettre en œuvre avec succès des projets stratégiques ne permette pas l'atteinte optimale des objectifs des programmes de l'APECA.</p>	<p>La direction atténue ce risque à l'aide d'activités permanentes de recherche, d'analyse, de collecte et d'échange d'information. En outre, la direction travaille étroitement avec ses partenaires et les intervenants afin de favoriser le développement de la capacité des clients et des collectivités ainsi que d'accroître les dépenses en immobilisations du secteur privé dans la région.</p> <p>La direction mise sur le processus de planification intégrée de l'Agence pour comprendre les diverses manifestations de ce risque dans les régions de l'APECA et prendre les mesures stratégiques nécessaires.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développement des collectivités • Développement des entreprises • Politiques, défense des intérêts et coordination

Le travail de l'APECA est dicté par les besoins des clients, les priorités stratégiques et la conjoncture économique locale et régionale en constante évolution. Ces facteurs donnent lieu à des incertitudes qui peuvent nuire à la capacité de l'Agence d'obtenir les résultats prévus.

Au cours des prochaines années, les facteurs qui auront une influence sur la croissance économique du Canada atlantique seront l'investissement dans des projets miniers et énergétiques, la Stratégie nationale d'approvisionnement en matière de construction navale et les activités de développement économique à l'échelle mondiale.

L'économie du Canada atlantique devra cependant continuer de faire face à plusieurs risques. Malgré l'amélioration de la conjoncture économique aux États-Unis, la croissance moins forte que prévu des économies émergentes pourrait occasionner des difficultés supplémentaires aux exportateurs. La concurrence internationale des fabricants à faible coût et les problèmes d'accès au marché continueront de nuire aux secteurs industriels du Canada atlantique. Enfin, en raison du vieillissement de la population et de l'exode, les besoins en compétences et en travailleurs pourraient bien être plus pressants.

Tous ces facteurs obligent les entreprises et les collectivités du Canada atlantique à accroître leur compétitivité. Le développement et la commercialisation de produits et de services novateurs, le maintien de la priorité accordée au perfectionnement des compétences en affaires et la diversification des marchés pourraient favoriser la productivité et la compétitivité de la région.

Les priorités organisationnelles de l'APECA font écho aux facteurs mentionnés ci-dessus et à la nécessité d'une saine gestion financière et d'une amélioration soutenue. Les stratégies de l'Agence visant à atténuer les risques principaux font partie de son plan qui consiste à relever les difficultés et à saisir les occasions d'une façon intégrée, stratégique et adaptée aux circonstances propres à chacune des provinces de l'Atlantique.

L'APECA surveille non seulement les risques qui lui sont particuliers, mais également ceux qui touchent l'ensemble du gouvernement du Canada et elle veille à prendre des mesures qui sont en phase avec les stratégies de l'ensemble du gouvernement. La sécurité à l'égard de la gestion de l'information et des technologies de l'information est source d'incertitude, étant donné la fréquence, la complexité et la gravité des cyberattaques. Pour atténuer ce risque, l'APECA mise sur l'intendance de l'information, la mise en œuvre des politiques et des procédures du gouvernement, dont la Directive sur la tenue de documents du Secrétariat du Conseil du Trésor et la formation connexe, et la mise en œuvre de son plan de sécurité.

Dépenses prévues

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
298 584 989	298 584 989	296 858 549	298 712 722

Ressources humaines (équivalents temps plein [ETP])

2015-2016	2016-2017	2017-2018
598	598	598

Sommaire de la planification budgétaire pour le résultat stratégique et les programmes (en dollars)

Résultat stratégique, programmes et services internes	Dépenses 2012-2013	Dépenses 2013-2014	Dépenses projetées 2014-2015	Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
Résultat stratégique 1 : Une économie concurrentielle au Canada atlantique							
1.1 Développement des entreprises	179 856 451	180 674 018	176 912 731	171 221 612	171 221 612	169 937 144	172 757 770
1.2 Développement des collectivités	88 520 093	94 103 326	90 907 790	89 727 582	89 727 582	89 368 367	88 353 094
1.3 Politiques, défense des intérêts et coordination	12 403 955	10 634 165	13 521 959	11 774 749	11 774 749	11 715 659	11 764 659
Total partiel	280 780 499	285 411 509	281 342 480	272 723 943	272 723 943	271 021 170	272 875 523
Services internes – Total partiel	34 881 448	28 746 598	29 609 957	25 861 046	25 861 046	25 837 379	25 837 199
Total	315 661 947	314 158 107	310 952 437	298 584 989	298 584 989	296 858 549	298 712 722

La baisse des dépenses prévues est surtout marquée entre 2014-2015 et 2015-2016. Tous les écarts sont expliqués en plus amples détails dans la section intitulée Tendances relatives aux dépenses du ministère.

Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental

Harmonisation des dépenses prévues pour 2015-2016 avec le [cadre pangouvernemental](#) (en dollars)

Résultat stratégique	Programme	Secteur de dépenses	Résultat du gouvernement du Canada	Dépenses prévues 2015-2016
Une économie concurrentielle au Canada atlantique	1.1 Développement des entreprises	Affaires économiques	Une croissance économique forte	171 221 612
	1.2 Développement des collectivités	Affaires économiques	Une croissance économique forte	89 727 582
	1.3 Politiques, défense des intérêts et coordination	Affaires économiques	Une croissance économique forte	11 774 749

Total des dépenses prévues par secteur de dépenses (en dollars)

Secteur de dépenses	Total des dépenses prévues
Affaires économiques	272 723 943
Affaires sociales	0
Affaires internationales	0
Affaires gouvernementales	0

Tendances relatives aux dépenses du ministère

Le Budget principal des dépenses de l'Agence pour l'exercice 2015-2016 se chiffre à 298,6 millions de dollars. Cela représente une baisse de 12,3 millions de dollars par rapport à la prévision des dépenses de 310,9 millions de dollars en 2014-2015. L'écart s'explique ainsi :

- Une baisse de 16 millions de dollars des crédits parlementaires accordés après le dépôt du Budget principal des dépenses de 2014-2015 et qui sont toujours à venir en 2015-2016, comme suit :
 - Une somme de 11,6 millions de dollars provenant du recouvrement de contributions remboursables. En 2014-2015, l'Agence a recouvré un montant supérieur à celui prévu dans ses niveaux de référence. Il faut procéder à un redressement chaque année pour tenir compte des recouvrements plus élevés que le montant de base précisé dans les niveaux de référence.
 - Une somme de 3,4 millions de dollars découlant d'un report du budget de fonctionnement.
 - Une somme de 1 million de dollars visant des frais assumés par le Conseil du Trésor.
- Une augmentation de 3,6 millions de dollars pour des mesures temporaires, comme suit :
 - Une somme de 3,2 millions de dollars pour appuyer des projets particuliers d'innovation, de commercialisation et de développement des collectivités au Nouveau-Brunswick.
 - Une somme de 400 000 \$ pour appuyer l'intervention destinée à combattre les infestations de tordeuses des bourgeons de l'épinette, comme cela a été annoncé dans le budget de 2014.
- Une hausse de 100 000 \$ découlant d'autres redressements, comme suit :
 - Une augmentation des fonds de l'ordre de 1,9 million de dollars découlant de la dissolution de la Société d'expansion du Cap-Breton.
 - Une réduction de 1,8 million de dollars pour le versement d'un paiement de transition unique en 2014-2015 afin de mettre en place le nouveau mode de paiement du salaire avec une période d'arrérages.

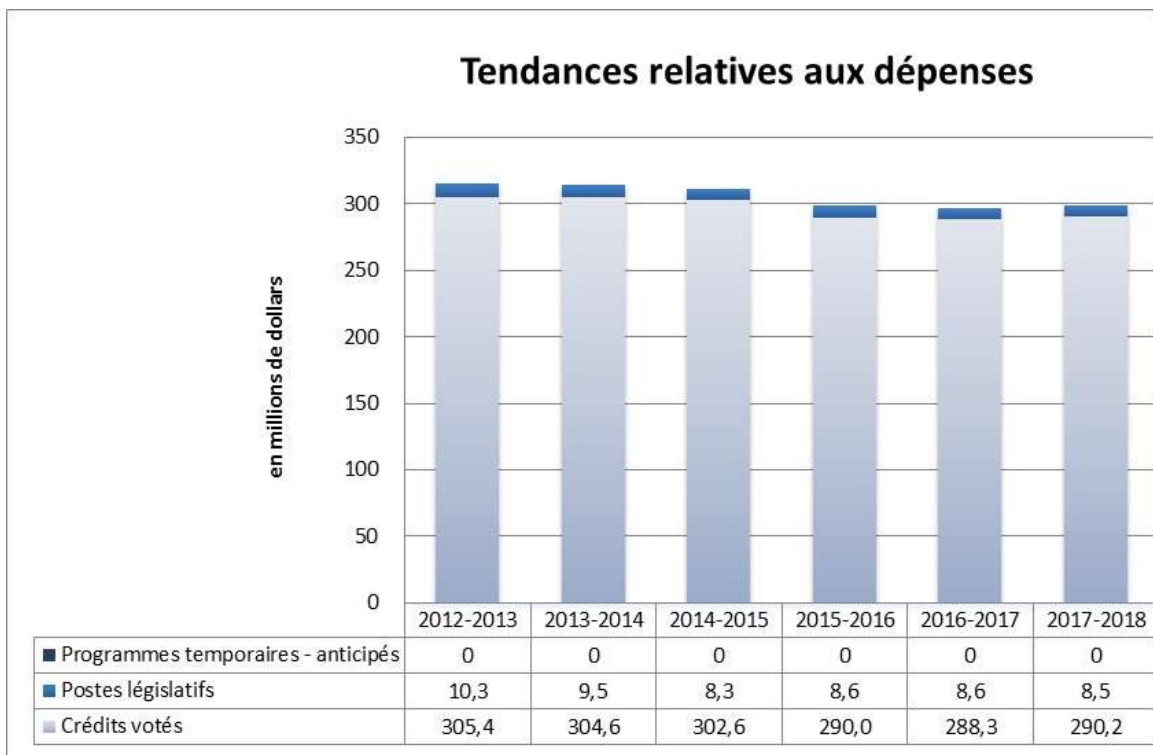
Pour 2016-2017, les dépenses prévues se chiffrent à 296,9 millions de dollars, ce qui représente une réduction de 1,7 million de dollars par rapport à la somme de 298,6 millions de dollars en 2015-2016, qui s'explique ainsi :

- Une somme de 2,7 millions de dollars pour appuyer des projets particuliers d'innovation, de commercialisation et de développement des collectivités au Nouveau-Brunswick.
- Une augmentation de 1 million de dollars pour appuyer l'intervention destinée à combattre les infestations de tordeuses des bourgeons de l'épinette, comme cela a été annoncé dans le budget de 2014.

En 2017-2018, les dépenses prévues sont de 298,7 millions de dollars, soit une hausse de 1,8 million de dollars par rapport aux prévisions de 296,9 millions de dollars en 2016-2017. Cette hausse s'explique ainsi :

- Une augmentation de 2,4 millions de dollars pour appuyer l'intervention destinée à combattre les infestations de tordeuses des bourgeons de l'épinette, comme cela a été annoncé dans le budget de 2014.
- Une baisse de 600 000 \$ pour la fin du financement opérationnel consacré à l'administration du Fonds Chantiers Canada.

Le graphique ci-dessous illustre les dépenses réelles de l'Agence en 2012-2013 et en 2013-2014, ainsi que les dépenses projetées en 2014-2015 et les dépenses prévues de 2015-2016 à 2017-2018.



Exclusion faite des programmes temporaires, les niveaux de dépenses de l'Agence de 2012-2013 à 2013-2014 ont diminué, principalement en raison des mesures découlant du Budget de 2011 et du Budget de 2012. Tous les autres écarts ont été expliqués précédemment.

Budget des dépenses par crédit voté

Pour obtenir des renseignements au sujet des crédits de l'APECA, veuillez consulter le [Budget principal des dépenses 2015-2016](#) sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique

Résultat stratégique : Une économie concurrentielle au Canada atlantique

Mesure du rendement

Indicateur de rendement	Cible quinquennale (2013-2014 à 2017-2018)	Date de réalisation
Augmentation du produit intérieur brut (PIB) du Canada atlantique pour chaque dollar dépensé par l'APECA en aide directe aux entreprises	4,50 \$ ⁱⁱ	Le 31 mars 2018

Une économie concurrentielle au Canada atlantique augmente le nombre d'occasions de développement économique dans la région, surtout grâce à la croissance du revenu gagné et des possibilités d'emploi. La productivité est un facteur important de la compétitivité et une importante source de prospérité à long terme pour une région. La compétitivité et la productivité sont des facteurs déterminants qui permettent aux entreprises et aux collectivités de s'adapter à l'évolution de la situation économique mondiale. L'Agence appuie les entreprises et les collectivités et travaille avec elles afin de les aider à devenir plus concurrentielles, plus novatrices et plus productives; elle précise également les occasions et les défis propres à l'économie du Canada atlantique et y donne suite.

Programme 1.1 : Développement des entreprises

Description

Malgré l'amélioration récente de la situation économique et quelques occasions prometteuses à l'horizon (par exemple, dans les domaines de l'énergie et de la construction navale), il reste de grands défis à surmonter afin que la région puisse maximiser sa croissance. La productivité, qui dans un certain nombre de secteurs reste beaucoup plus faible au Canada atlantique que dans les principaux pays et dans d'autres régions du Canada, est l'un des indicateurs les plus révélateurs de l'existence de grands défis. L'Agence travaille en partenariat avec les entreprises, les intervenants, les industries et les institutions du Canada atlantique afin d'améliorer la croissance et la productivité de l'économie de la région et ainsi d'accroître la capacité concurrentielle, les revenus gagnés et la création d'emplois. L'Agence s'emploie à améliorer la capacité de croissance économique des régions rurales et urbaines du Canada atlantique au moyen de divers mécanismes stratégiques : en aidant les entreprises – particulièrement les petites et moyennes entreprises (PME) – quant à leur mise sur pied, à leur expansion ou à leur modernisation ainsi qu'au démarrage et à l'augmentation de leurs activités d'exportation; en établissant des partenariats avec les universités et d'autres institutions afin de renforcer la capacité de recherche-développement (R-D) de la région, d'accroître les activités de commercialisation et d'améliorer la productivité de la région; et en faisant la promotion de la transition vers l'économie du savoir, transition à laquelle l'Agence participe.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
171 221 612	171 221 612	169 937 144	172 757 770

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
227	227	227

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible annuelle 2015-2016	Date de réalisation
Amélioration de la croissance et de la compétitivité des petites et moyennes entreprises du Canada atlantique	Nombre de points de pourcentage de plus du taux de croissance de la productivité du travail des entreprises qui ont reçu de l'aide de l'APECA par rapport au taux d'entreprises comparables qui n'en ont pas reçue	0,3	Le 31 mars 2016
	Nombre de points de pourcentage de plus du taux de survie des entreprises qui ont reçu de l'aide de l'APECA par rapport au taux des entreprises comparables qui n'en ont pas reçue	10	Le 31 mars 2016

Faits saillants de la planification

En 2015-2016, l'APECA continuera d'aider les entreprises, les secteurs industriels, les établissements d'enseignement postsecondaire et les organismes communautaires au Canada atlantique afin de mettre en valeur la capacité d'innovation, la productivité et la compétitivité globale des PME de la région. C'est pourquoi l'Agence maintiendra son soutien à l'innovation et à la commercialisation de nouveaux produits et services, fera la promotion des occasions d'affaires à l'étranger et des marchés d'exportation, et favorisera l'acquisition des compétences entrepreneuriales nécessaires pour stimuler la croissance économique.

Quant aux programmes en faveur de l'innovation, la nouvelle approche simplifiée et ciblée de l'Agence permettra de mieux répondre aux besoins des entreprises et des chercheurs. Les retombées des investissements de l'APECA dans l'innovation seront les suivantes : développement de produits; mise en marché de nouveaux produits et services; adoption et adaptation de la technologie pour stimuler la productivité; amélioration des compétences, de la technologie et de la connaissance du marché pour aider les entreprises à faire concurrence. Les investissements de l'Agence exerceront un effet de levier et inciteront le secteur privé et d'autres bailleurs de fonds à investir dans des projets d'innovation, favoriseront la création de partenariats pour le développement de technologies et feront augmenter les revenus issus de la commercialisation de nouveaux produits et services.

Sur le plan de la promotion du commerce extérieur, l'APECA développera les capacités des entreprises du Canada atlantique en les aidant à obtenir les outils et le soutien dont elles ont besoin pour pénétrer avec succès les marchés étrangers. L'Agence continuera d'aider les entreprises et l'industrie à explorer les occasions d'affaires à l'étranger qui sont énoncées dans le [Plan d'action sur les marchés mondiaux](#), [l'Accord commercial entre le Canada et l'UE](#) et d'autres accords commerciaux existants et futurs. Les efforts se poursuivront dans le but de faire savoir qu'il est profitable de faire des affaires au Canada atlantique.

L'APECA continuera de soutenir les mesures en faveur de la productivité et de la croissance qui procurent des renseignements, des fonds et des possibilités de perfectionnement des compétences en affaires afin de permettre aux gens du Canada atlantique de mettre sur pied et de développer leurs entreprises, d'innover et d'accroître leur productivité. Il s'agit notamment des investissements soutenus à l'égard des mesures de fabrication allégée, de l'agrandissement et de la modernisation des entreprises, d'activités commerciales et non commerciales pour développer le tourisme ainsi que de l'aide apportée aux PME pour leur permettre de profiter des grands travaux prévus au Canada atlantique.

Sous-programme 1.1.1 : Innovation et commercialisation

Description

Il est essentiel de hausser le niveau de recherche-développement et d'innovation dans la région afin d'accroître la compétitivité au Canada atlantique et de rétrécir l'écart de productivité comparativement au reste du pays. L'Agence investit dans l'innovation et la commercialisation en appuyant la recherche-développement liée à de nouveaux produits, services et processus et leur commercialisation sur le marché. De plus, l'Agence appuie l'adoption et l'adaptation de technologies de pointe dans les entreprises. Les clients comptent des entreprises et des organismes comme des universités et des établissements de recherche. Ce sous-programme a recours au financement des paiements de transfert suivants : le Fonds d'innovation de l'Atlantique (FIA) et le Programme de développement des entreprises (PDE).

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
93 129 829	91 652 785	94 150 990

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
84	84	84

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible annuelle 2015-2016	Date de réalisation
Capacités d'innovation et de commercialisation renforcées au Canada atlantique	Montant obtenu d'autres sources pour chaque dollar investi par l'APECA dans les projets d'innovation	1,25 \$	Le 31 mars 2016
	Nombre de principaux collaborateurs en matière de développement technologique et de commercialisation par l'entremise des projets du FIA	À déterminer* En 2015-2016, l'Agence établira une nouvelle base de référence.	Le 31 mars 2016
		Cible quadriennale 2015-2016 à 2018-2019	
	Revenus tirés des activités de la commercialisation	150 000 000 \$	Le 31 mars 2019

*En raison des modifications apportées au mode de présentation des demandes d'aide du FIA et de l'ampleur et de la nature des projets souhaités, les renseignements de référence utilisés pour fixer les objectifs n'étaient plus fiables. Les résultats obtenus en 2015-2016 aideront à établir une nouvelle base de référence.

Faits saillants de la planification

L'APECA se situe au premier plan des programmes d'innovation au Canada atlantique depuis plusieurs années. Afin d'accroître la compétitivité des entreprises de la région, l'Agence a revu ses programmes d'innovation et poursuivra la transition vers un nouveau modèle en 2015-2016. À l'aide du FIA et du PDE, l'Agence s'efforcera de mieux servir et aider les entreprises, les universités et les établissements de recherche.

L'APECA continuera de favoriser un milieu où l'innovation peut stimuler l'économie du Canada atlantique. En investissant dans l'innovation, l'Agence favorisera la diversification de l'économie de la région, l'expansion des marchés et l'amélioration de la productivité et de la compétitivité.

Entre autres choses, les investissements de l'APECA exerceront un effet de levier et inciteront le secteur privé et d'autres sources à investir également dans des projets d'innovation, encourageront l'engagement de partenariats pour le développement de technologies et feront augmenter les revenus issus de la commercialisation des nouveaux produits, procédés, services et technologies.

L'Agence s'efforcera d'optimiser les retombées de ses investissements, particulièrement dans des secteurs d'importance stratégique pour le succès à long terme de la région de l'Atlantique. Elle continuera d'appuyer les activités d'innovation régionales qui renforcent le potentiel de commercialisation des technologies mises au point au Canada atlantique, y compris dans les secteurs traditionnels. D'ailleurs, dans le secteur de l'exploitation forestière, une initiative permettra de développer de nouveaux produits et techniques pour permettre une intervention précoce afin de lutter contre les infestations de la tordeuse des bourgeons de l'épinette et ainsi d'atténuer l'impact sur l'intégrité de la forêt, l'approvisionnement en bois d'œuvre et la productivité de l'industrie.

Sous-programme 1.1.2 : Productivité et croissance

Description

L'Agence investit dans la productivité et la croissance pour donner aux gens du Canada atlantique un meilleur accès à l'information, aux compétences en affaires et au financement nécessaires pour démarrer et/ou agrandir une entreprise. Ces investissements aident les entreprises à voir le jour, à être plus productives et à croître, ce qui crée de la richesse et des emplois dans l'économie. Les investissements dans la productivité et la croissance sont faits directement auprès des entreprises pour les aider à augmenter leur capacité concurrentielle par l'intermédiaire d'activités telles que l'amélioration de la productivité, les agrandissements, les modernisations, le développement des compétences en affaires, de même que la formation et l'embauche de personnel qualifié. L'Agence appuie aussi les entreprises de façon indirecte en accordant des contributions à des organismes sans but lucratif, notamment les associations de développement économique et d'entreprises, qui mènent des activités favorisant la productivité et la croissance d'entreprises. L'Agence administre également Entreprises Canada, qui offre aux entreprises de l'information exhaustive sur les services, les programmes, les règlements et les ressources du gouvernement. En réduisant la complexité des relations avec les divers ordres gouvernementaux, Entreprises Canada joue un rôle dans le processus de développement des entreprises. Ce sous-programme a recours au financement du paiement de transfert suivant : le Programme de développement des entreprises (PDE).

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
54 819 698	54 738 455	54 937 712

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
91	91	91

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible annuelle 2015-2016	Date de réalisation
Amélioration de la productivité et de la capacité de croissance des petites et moyennes entreprises du Canada atlantique	Nombre de points de pourcentage de plus du taux de croissance des ventes des entreprises qui ont reçu de l'aide de l'APECA par rapport au taux d'entreprises comparables qui n'en ont pas reçue	0,5	Le 31 mars 2016
	Pourcentage de participants à des activités de perfectionnement des compétences en affaires qui signalent une amélioration de leurs compétences en affaires	85 %	Le 31 mars 2016
	Montant obtenu d'autres sources pour chaque dollar investi par l'APECA dans des projets commerciaux de Productivité et croissance	2,00 \$	Le 31 mars 2016

Faits saillants de la planification

L'APECA continuera de veiller à ce que les gens du Canada atlantique puissent obtenir les fonds et le soutien dont ils ont besoin pour mettre sur pied ou développer une entreprise et accroître leur productivité. La productivité correspond à la façon dont les entreprises investissent dans les ressources comme la main-d'œuvre, les compétences, les matières premières et les biens d'équipement, et conjuguent ces ressources pour produire des biens et des services. L'augmentation de la productivité est de la première importance pour l'économie du Canada atlantique puisqu'elle permet aux entreprises d'être plus concurrentielles et favorise une production efficace, l'augmentation de la valeur et des revenus et, en définitive, l'amélioration du niveau de vie.

L'Agence investira dans des projets grâce auxquels les PME peuvent recruter du personnel spécialisé pour les aider à aplanir des difficultés particulières, moderniser leurs opérations grâce à la technologie et intégrer des mesures d'amélioration continue afin d'accroître leur compétitivité. En outre, l'APECA continuera d'appuyer les PME afin de les aider à saisir les possibilités découlant des grands projets prévus au Canada atlantique.

L'APECA continuera d'accorder des fonds à des organismes non commerciaux, comme des organismes de soutien des entreprises et des établissements d'enseignement, qui les utiliseront pour réaliser des activités afin de permettre aux entrepreneurs actuels et éventuels d'acquérir les compétences en affaires et en gestion nécessaires au démarrage d'une entreprise ainsi qu'à l'amélioration de la productivité et de la capacité de se développer. Ces activités seront axées sur des domaines comme les services de conseils, l'encadrement et la formation afin de stimuler l'esprit d'entreprise et la croissance des entreprises.

L'Agence veillera également à ce que les gens du Canada atlantique continuent d'avoir accès à des renseignements commerciaux opportuns et exacts fournis par [Entreprises Canada](#), y compris des renseignements sur les programmes et les ressources que le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux offrent aux entreprises.

Sous-programme 1.1.3 : Promotion du commerce extérieur

Description

Le Plan d'action sur les marchés mondiaux (PAMM) du Canada reconnaît que les chaînes de valeur mondiales et les nouvelles forces économiques offrent des possibilités et il aide à déceler une concurrence accrue pour le Canada. Pour renforcer la position du pays sur le marché international, le plan recommande de profiter des débouchés mondiaux émergents et de rehausser l'image du Canada sur la scène mondiale en tant que partenaire commercial de choix et destination d'investissement de premier ordre.

Conformément à ce plan, l'Agence cherche à saisir les occasions internationales en vue d'accroître le nombre d'exportateurs et le volume des ventes à l'exportation, d'attirer des investissements étrangers directs et d'appuyer la commercialisation des technologies à l'échelle internationale. Par ailleurs, l'Agence vise à faire connaître le Canada atlantique à l'étranger comme étant un leader mondial en matière de production et d'exportation d'énergie et de recherche énergétique; un centre d'innovation; un bassin de travailleurs qualifiés; un fournisseur fiable de produits de qualité à des prix concurrentiels; et la porte d'entrée du marché nord-américain. L'Agence joue également un rôle dans la coordination des efforts des organismes fédéraux, provinciaux et du secteur privé du Canada atlantique qui cherchent des débouchés internationaux. Les clients comptent des entreprises, des organismes sans but lucratif, des institutions d'apprentissage et de recherche et les gouvernements provinciaux. Ce sous-programme a recours au financement du paiement de transfert suivant : le Programme de développement des entreprises (PDE).

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
23 272 085	23 545 904	23 669 068

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
52	52	52

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible annuelle 2015-2016	Date de réalisation
Activités d'exportation élargies des petites et moyennes entreprises du Canada atlantique	Pourcentage des projets commerciaux de Promotion du commerce extérieur qui ont satisfait aux attentes et ainsi contribué au développement des activités d'exportation	75 %	Le 31 mars 2016

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible annuelle 2015-2016	Date de réalisation
	Pourcentage de petites et moyennes entreprises qui ont accru leurs ventes sur les marchés internationaux dans les douze mois suivant leur participation à une activité de Promotion du commerce extérieur	50 %	Le 31 mars 2016
Nouvelles occasions d'investissements étrangers directs au Canada atlantique	Nombre de transactions d'investissements étrangers directs réalisées (ententes conclues) grâce en partie aux ressources de l'APECA	5	Le 31 mars 2016

Faits saillants de la planification

L'APECA continuera de s'aligner sur les priorités du gouvernement du Canada, dont le [PAMM](#), la Stratégie des Amériques et la [Stratégie du Canada en matière d'éducation internationale](#), en procurant aux entreprises du Canada atlantique les outils, l'accès et le soutien dont elles ont besoin pour réussir sur les marchés mondiaux et en faisant la promotion du Canada atlantique. L'APECA aidera les exportateurs du Canada atlantique à profiter pleinement des accords de libre-échange signés récemment, comme l'[Accord commercial entre le Canada et l'UE](#) et l'[Accord de libre-échange Canada-Corée](#).

L'Agence travaillera également avec ses partenaires pour cibler de nouvelles occasions sectorielles, commerciales et stratégiques à saisir, avec les universités et les établissements de recherche pour soutenir le travail de commercialisation, et avec d'autres partenaires financiers pour réduire le fardeau administratif et améliorer le service à la clientèle.

L'exportation demeure l'un des principaux moteurs de la croissance économique au Canada. Elle génère des recettes, stimule la croissance commerciale et crée de l'emploi. Étant donné la petite taille du marché intérieur de la région, le commerce international est important pour l'économie du Canada atlantique. L'Agence contribue au rendement de la région en renforçant les capacités des PME, en aidant ces dernières à pénétrer les marchés internationaux et en favorisant leurs résultats commerciaux sur la scène internationale. D'autres initiatives visent à déterminer quels secteurs offrent les meilleures possibilités d'exportation et à les appuyer, ainsi qu'à explorer et à exploiter les occasions qui existent sur les nouveaux marchés.

L'objectif global de ce sous-programme est d'intensifier l'activité commerciale internationale des PME et de la région. Pour y parvenir, l'APECA exposera les secteurs et les entreprises à des occasions sur les marchés étrangers et veillera à ce qu'ils soient bien préparés; élaborera des stratégies et des plans de mise en œuvre à long terme pour les marchés étrangers; rendra disponible les renseignements, les personnes-ressources et les possibilités des principaux intervenants; et appuiera les activités commerciales qui aident les PME à accroître leur chiffre d'affaires. Les efforts visant à promouvoir le Canada atlantique comme endroit propice aux affaires se poursuivront à l'aide de

missions de promotion du commerce extérieur, de sites Web, de la participation aux principales conférences de l'industrie ainsi que de l'organisation de visites exploratoires et d'activités de sensibilisation. L'Agence travaillera avec les PME désireuses de commercialiser leurs technologies ou leurs procédés novateurs en identifiant des partenaires disposés à collaborer à leurs travaux de recherche ou à leurs projets d'expansion de marché.

Programme 1.2 : Développement des collectivités

Description

L'économie de la région de l'Atlantique est fondée sur la grande diversité géographique, linguistique et culturelle de ses collectivités. Entre les régions rurales et les centres urbains, les occasions et les défis varient considérablement. Les collectivités sont à la base du développement économique et sont essentielles à la prospérité. L'Agence reconnaît l'importance des collectivités et appuie leurs efforts visant à développer les ressources dont elles ont besoin afin de contribuer pleinement à leur développement économique. Ainsi, en ce qui concerne le développement des collectivités, l'Agence concentre ses efforts et ses stratégies sur la création de collectivités dynamiques et durables où il y a une augmentation des activités économiques et commerciales et une infrastructure publique de qualité. L'Agence élabore et exécute des programmes qui satisfont les besoins particuliers en matière de développement économique des régions rurales du Canada atlantique et qui consolident la situation de la région. L'Agence collabore avec le secteur privé, les autres ordres de gouvernement, les autres ministères fédéraux, les établissements d'enseignement, les organismes sans but lucratif et les collectivités afin de conjuguer l'aide, de coordonner les efforts de développement économique, de cerner et d'exploiter les occasions émergentes et de s'attaquer aux difficultés économiques partout dans la région. Elle doit donc adopter une approche souple adaptée aux capacités, aux forces et aux difficultés réelles d'une collectivité donnée.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
89 727 582	89 727 582	89 368 367	88 353 094

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
101	101	101

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible annuelle 2015-2016	Date de réalisation
Des collectivités du Canada atlantique dynamiques et viables dont le niveau d'activité économique et commerciale augmente	Nombre de points de pourcentage de plus du taux de survie des clients qui ont reçu de l'aide des CBDC par rapport au taux d'entreprises comparables qui n'en ont pas reçue	10	Le 31 mars 2016

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible annuelle 2015-2016	Date de réalisation
	Pourcentage des projets de Développement des collectivités (DC) qui ont satisfait aux attentes et ainsi contribué au résultat attendu de DC	80 %	Le 31 mars 2016

Faits saillants de la planification

L'APECA continuera de travailler avec les collectivités, les réseaux de développement économique des collectivités ainsi que les gouvernements provinciaux et les municipalités afin de stimuler le développement économique pour le bien des régions rurales et urbaines. À cette fin, elle investira dans des mesures qui sont en phase avec les priorités économiques et les besoins particuliers des diverses collectivités du Canada atlantique.

Pour stimuler le développement économique des collectivités, l'APECA met à profit ses programmes, surtout le Fonds des collectivités innovatrices, le Programme de développement des collectivités et le Programme de développement des entreprises. Grâce à ces mécanismes de financement, l'Agence investira de façon stratégique pour dynamiser les collectivités où elle est active et pour améliorer la productivité et la compétitivité des PME du Canada atlantique. Sur le plan de l'infrastructure locale, l'APECA mettra l'accent sur les projets qui améliorent les possibilités économiques. De plus, l'Agence collaborera avec Infrastructure Canada pour poursuivre l'exécution des programmes d'infrastructure.

L'APECA continuera d'appuyer les organismes locaux de développement des entreprises, comme les corporations au bénéfice du développement communautaire, en leur procurant les investissements et les outils essentiels à la consolidation des collectivités.

En outre, l'APECA mettra à profit ses relations avec les communautés de langue officielle en situation minoritaire au Canada atlantique afin de mettre en œuvre l'Initiative de développement économique prévue dans la [Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018 : éducation, immigration, communautés](#). Elle travaillera également avec les intervenants autochtones pour cerner les investissements permettant de soutenir le développement économique stratégique des collectivités autochtones.

Enfin, l'Agence s'efforcera d'accroître l'apport du secteur touristique au produit intérieur brut de la région en resserrant les partenariats entre les secteurs public et privé pour que les investissements stratégiques entraînent une augmentation de la rentabilité, de la durabilité et des salaires.

Sous-programme 1.2.1 : Investissement dans les collectivités

Description

Pour assurer leur durabilité et leur croissance, les collectivités doivent prendre en main leur propre avenir en matière de développement économique. À cette fin, elles doivent disposer des capacités et des ressources locales nécessaires pour diriger le travail de développement économique ainsi que pour investir dans les projets qui stimulent leur développement économique. Ces collectivités comprennent des collectivités géographiques ainsi que des communautés d'intérêts telles que des secteurs industriels, des organismes sans but lucratif et des organismes autochtones et francophones. L'Agence travaille avec les collectivités afin de les aider à élaborer leur propre vision de la croissance économique grâce à une planification ciblée et à des investissements stratégiques. Ces investissements favorisent l'accroissement de la capacité humaine collective incluant le développement des compétences, la formation et la coordination ainsi que la capacité matérielle (c.-à-d. l'infrastructure locale). Ce sous-programme a recours au financement des paiements de transfert suivants : le Fonds des collectivités innovatrices (FCI) et le Programme de développement des entreprises (PDE).

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
71 797 962	71 564 806	70 549 533

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
84	84	84

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible annuelle 2015-2016	Date de réalisation
Les collectivités saisissent les possibilités de développement économique et de développement des entreprises et affrontent les difficultés connexes	Montant obtenu d'autres sources pour chaque dollar investi par l'APECA dans des projets d'Investissement dans les collectivités	1,50 \$	Le 31 mars 2016

Faits saillants de la planification

La vitalité économique d'une région est étroitement liée à sa capacité de saisir les occasions et de surmonter les difficultés économiques à l'échelle régionale et mondiale. Grâce à son sous-programme Investissement dans les collectivités, l'Agence contribue au développement économique des collectivités principalement rurales du Canada atlantique en appuyant des mesures qui les aident à renforcer leur capacité de saisir ces occasions et de relever ces difficultés. Elle soutient notamment l'infrastructure essentielle dont les entreprises ont besoin pour assurer leur croissance tout en procurant les commodités nécessaires aux collectivités. Par effet de levier, elle favorise également l'investissement de capitaux dans des projets de croissance sectorielle qui contribuent au développement de l'économie de la région. En 2015-2016, l'Agence continuera d'encourager la formation de partenariats entre les collectivités, les gouvernements provinciaux et les intervenants à l'échelle locale ainsi que de mettre en valeur la capacité de développement économique des collectivités afin de cerner les occasions stratégiques et nouvelles dans la région et de les saisir.

Par l'entremise du FCI, l'Agence continuera de promouvoir les investissements qui procurent des retombées économiques aux collectivités du Canada atlantique. Ces investissements seront principalement axés sur le développement de principaux secteurs prioritaires ainsi que sur la réalisation de projets stratégiques d'infrastructure communautaire.

L'APECA continuera de travailler avec divers partenaires, dont les gouvernements provinciaux et les municipalités, afin de tirer le maximum des investissements susceptibles de profiter aux collectivités de la région. Le montant obtenu d'autres sources pour chaque dollar investi par l'APECA démontrera que les collectivités réunissent les ressources nécessaires à la réalisation de projets porteurs sur le plan économique tout en mobilisant les principaux intervenants.

Quant au Programme de développement stratégique du tourisme de l'APECA, il rehaussera la compétitivité des attractions touristiques dans les collectivités rurales en les guidant dans le processus d'élaboration et d'exécution d'un plan d'action stratégique pour le tourisme durable.

En collaborant avec les communautés de langue officielle en situation minoritaire par l'entremise de ses nombreux réseaux et points de service, l'APECA déterminera comment stimuler la vitalité de ces communautés grâce à des investissements de ses divers programmes et de l'Initiative de développement économique prévue dans la [*Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018 : éducation, immigration, communautés.*](#)

En outre, l'Agence poursuivra sa collaboration avec les organismes autochtones afin de trouver des investissements qui amélioreront la situation des entrepreneurs autochtones et la compétitivité des entreprises autochtones.

L'APECA continuera par ailleurs de collaborer étroitement à l'administration du volet Collectivités du Fonds Chantiers Canada avec Infrastructure Canada.

Sous-programme 1.2.2 : Développement des entreprises dans les collectivités

Description

Le manque de capitaux dans les régions rurales du Canada pourrait entraver considérablement le développement économique. Cela nuit à la mise sur pied et à l'expansion des petites entreprises en milieu rural qui sont essentielles à la vitalité et à la durabilité des collectivités. L'Agence fournit un appui ciblé à des organismes locaux sans but lucratif pour remédier à l'insuffisance des capitaux d'investissement mis à la disposition des petites entreprises. À ce titre, l'Agence accorde des contributions à un réseau de corporations au bénéfice du développement communautaire (CBDC) au Canada atlantique gérées par des conseils d'administration composés de bénévoles locaux. Les CBDC fournissent une source essentielle de fonds d'investissement axés sur les petites entreprises en milieu rural et d'autres services, dont des conseils commerciaux et le perfectionnement des compétences. L'Agence aide les collectivités autochtones en offrant aux petites et moyennes entreprises autochtones un meilleur accès aux capitaux par l'entremise de l'Ulnooweg Development Group. Ce sous-programme a recours au financement des paiements de transfert suivants : le Programme de développement des collectivités (PDC), le Fonds des collectivités innovatrices (FCI) et le Programme de développement des entreprises (PDE).

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
17 929 620	17 803 561	17 803 561

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
17	17	17

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible annuelle 2015-2016	Date de réalisation
Renforcement et expansion des entreprises	Nombre de points de pourcentage de plus du taux de croissance des ventes des clients qui ont reçu de l'aide des CBDC par rapport au taux d'entreprises comparables qui n'en ont pas reçue	5	Le 31 mars 2016
	Nombre de points de pourcentage de plus du taux de croissance de l'emploi chez les clients qui ont reçu de l'aide des CBDC par rapport au taux chez les entreprises comparables qui n'en ont pas reçue	2	Le 31 mars 2016

Faits saillants de la planification

En 2015-2016, l'APECA continuera d'investir dans des organismes locaux de développement des entreprises pour veiller à ce que les entreprises du Canada atlantique en milieu rural aient accès aux capitaux, aux renseignements et aux conseils dont elles ont besoin et qui sont essentiels à la vitalité et à la durabilité des collectivités.

Conformément aux recommandations découlant de l'évaluation de ce sous-programme, approuvé en juin 2014, l'Agence favorisera une approche de gestion collaborative axée sur les résultats pour assurer l'optimisation des ressources avec des organismes comme les CBDC. Cela comprend l'amélioration continue du modèle de financement Développement des collectivités de l'avenir grâce à un comité mixte de surveillance et de collaboration. Les retombées immédiates des investissements de l'APECA seront mesurées par le pourcentage de fonds consacrés à des prêts commerciaux, le nombre de prêts approuvés et le nombre de clients qui auront suivi de la formation ou obtenu des conseils d'affaires.

Pour aider les entreprises du Canada atlantique à accroître leur productivité et leur compétitivité, l'Agence mobilisera des intervenants dans le but de trouver des moyens d'inciter les PME en milieu rural qui profitent du soutien des CBDC à adopter, à développer et à commercialiser de nouvelles technologies. En collaboration avec ces intervenants, l'APECA favorisera le versement de prêts en fonction de grandes priorités, comme l'innovation, les jeunes et les nouveaux entrepreneurs.

L'APECA poursuivra son étroite collaboration avec les CBDC afin d'accroître leur contribution au soutien des entreprises à l'aide d'outils efficaces, comme les services-conseils, et en accordant des fonds et en offrant de la formation commerciale aux jeunes des régions urbaines.

Le développement des collectivités autochtones demeure une priorité de l'APECA. L'Agence poursuivra son travail en vue de cerner les investissements qui permettent d'appuyer les priorités stratégiques énoncées dans le [Cadre fédéral pour le développement économique des Autochtones](#) et la Stratégie de développement économique autochtone de l'Atlantique. Elle continuera également à s'efforcer de mettre en œuvre les nouvelles lignes directrices et procédures relatives à son obligation juridique de consulter les collectivités autochtones.

Programme 1.3 : Politiques, défense des intérêts et coordination

Description

Le programme Politiques, défense des intérêts et coordination (PDIC) de l'Agence est essentiel pour cerner les occasions et les défis propres à l'économie régionale et y réagir efficacement. Le programme PDIC offre des renseignements, des analyses et des conseils bien fondés sur un grand éventail de questions et de sujets et appuie la prise de décisions à l'échelle du cabinet du ministre et de l'Agence. Il aide l'APECA à remplir son mandat et à faire en sorte qu'elle demeure pertinente et sensibilisée aux occasions et aux défis qui se présentent au Canada atlantique en offrant des positions stratégiques et fondées en matière de politiques qui tiennent compte des possibilités de la région, en influençant les politiques et les programmes nationaux qui ont un effet sur le développement et les intérêts du Canada atlantique, et en coordonnant la création d'autres politiques et programmes dans la région pour constituer des approches intégrées en matière de développement.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
11 774 749	11 774 749	11 715 659	11 764 659

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
69	69	69

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible annuelle 2015-2016	Date de réalisation
Politiques et programmes qui visent à renforcer l'économie de la région de l'Atlantique	Pourcentage d'activités de Politiques, défense des intérêts et coordination (PDIC) qui ont atteint les objectifs et ainsi contribué au résultat attendu de PDIC	75 %	Le 31 mars 2016

Faits saillants de la planification

En 2015-2016, l'Agence continuera de remplir une fonction essentielle à l'égard du programme fédéral et des priorités nationales au Canada atlantique en menant des recherches et des analyses stratégiques et en fournissant des conseils stratégiques éclairés. Les travaux de recherche et d'analyse seront centrés sur les possibilités et les difficultés relatives à l'économie de la région, comme la réalité démographique, le développement économique des collectivités, l'[Accord commercial entre le Canada et l'UE](#) et le commerce avec l'Asie. L'Agence se penchera en outre sur les facteurs qui influent sur la capacité des PME de profiter des occasions découlant de la chaîne d'approvisionnement, comme les compétences en affaires, la compétitivité, la productivité, l'innovation et la commercialisation. Ce sera le cas également des principaux secteurs, comme ceux des services, des sciences biologiques, du tourisme, des ressources naturelles et de l'énergie.

L'APECA veillera à ce que les politiques, les programmes et les investissements du gouvernement fédéral tiennent compte des intérêts des entreprises du Canada atlantique. L'Agence cherchera à aider les PME du Canada atlantique à se donner les moyens de saisir les possibilités liées aux principaux accords de libre-échange et aux stratégies fédérales comme le [PAMM](#). Elle fera en outre la promotion des investissements dans le secteur de l'énergie et proposera des changements stratégiques et réglementaires susceptibles de favoriser l'investissement dans l'énergie propre et l'exploration pétrolière et gazière en mer. Le travail de défense des intérêts de l'Agence vise également à obtenir, pour les PME de la région, des engagements en matière de retombées industrielles découlant des marchés publics dans le cadre de la [Stratégie de défense Le Canada d'abord](#) et de la [Stratégie nationale d'approvisionnement en matière de construction navale](#).

Pour exercer son rôle de coordination, l'Agence travaillera avec d'autres ministères fédéraux, les gouvernements des quatre provinces de l'Atlantique et d'autres intervenants dans le but de tirer parti des possibilités découlant des grands projets dans la région, comme l'initiative de construction navale. Sous la direction de l'Office de l'énergie de l'Atlantique, l'Agence cherche à stimuler le développement du secteur de l'énergie de la région en favorisant la collaboration, une compréhension commune et les échanges entre les secteurs public et privé. L'APECA continuera de travailler avec d'autres ministères et organismes fédéraux actifs dans le secteur touristique afin d'élaborer et de maintenir un programme touristique fédéral intégré et axé sur l'avenir. Enfin, l'Agence aidera à coordonner le travail des ministères fédéraux dans la région en assumant la direction du tout nouveau Conseil fédéral de l'Atlantique.

Sous-programme 1.3.1 : Politiques

Description

Le travail d'élaboration de politiques assure une solide compréhension pour élaborer les priorités et les initiatives stratégiques de l'Agence, concevoir ses programmes, contribuer aux politiques nationales et entretenir des relations fédérales-provinciales. Ce travail comprend l'analyse de politiques et l'offre de conseils (notamment l'élaboration de politiques et de cadres de travail), l'analyse économique, la recherche et l'engagement des intervenants. Le sous-programme Politiques est exécuté par les fonctionnaires au siège social, aux bureaux régionaux et au bureau d'Ottawa. Le travail d'élaboration de politiques est soutenu en partie par un fonds spécialisé de l'Agence, qui contribue à renforcer les capacités de recherche stratégique au Canada atlantique. Ce sous-programme a recours au financement des paiements de transfert suivants : la Mesure de recherche stratégique visant la région de l'Atlantique (MRSRA) et le Programme de développement des entreprises (PDE).

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
6 108 991	6 105 167	6 105 167

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
33	33	33

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible annuelle 2015-2016	Date de réalisation
Décisions stratégiques, bien documentées, qui tiennent compte à la fois des possibilités et des défis propres à l'économie du Canada atlantique, et des possibilités de développement des entreprises et des collectivités	Pourcentage d'activités de Politiques qui ont atteint les objectifs et ainsi contribué au résultat attendu de Politiques	80 %	Le 31 mars 2016

Faits saillants de la planification

Grâce à ses activités de recherche stratégique, d'analyse et de mobilisation, qui sous-tendent l'élaboration de politiques et de programmes solides, l'APECA continuera de participer à l'édification d'une économie concurrentielle au Canada atlantique ainsi que d'appuyer le travail de défense des intérêts et de coordination. Le sous-programme Politiques de l'Agence est une fonction essentielle à la compréhension du contexte économique du Canada atlantique ainsi que des enjeux, des difficultés et des possibilités propres à l'économie régionale.

L'APECA procédera à des recherches et à des analyses portant sur les enjeux et les tendances en ce qui concerne notamment la productivité, les compétences en affaires, l'innovation et la commercialisation, le développement des collectivités et le commerce avec l'Europe et l'Asie, ainsi que sur les grands projets liés à l'énergie, aux mines et à la construction navale. Sur le plan des politiques, l'Agence se penchera sur les occasions découlant de la chaîne d'approvisionnement pour les PME du Canada atlantique. L'APECA continuera d'entreprendre des analyses macroéconomiques, microéconomiques et financières, en mettant l'accent surtout sur la situation démographique de la région. Le travail d'élaboration de politiques comprendra également des recherches et des analyses destinées à collecter des données économiques infrarégionales pour appuyer la prise de décision.

La MRSRA est l'outil principal lorsqu'il s'agit de mobiliser les partenaires de recherche et les intervenants. Les efforts déployés par l'Agence dans le cadre de la MRSRA permettront d'améliorer les connaissances dans des domaines prioritaires, comme les occasions et les difficultés liées à l'[Accord commercial entre le Canada et l'UE](#), les liens commerciaux avec l'Asie, l'incidence des travailleurs migrants sur les collectivités, le lien entre l'industrie et l'offre et la demande de main-d'œuvre, et les liens entre l'entrepreneuriat et le développement économique.

L'Agence cherchera en outre par divers moyens à mobiliser et à sensibiliser les partenaires du gouvernement fédéral, des provinces, du secteur privé, des associations professionnelles et du milieu universitaire pour veiller à ce que les PME soient en bonne posture pour saisir les possibilités découlant des grands travaux et des projets liés au commerce extérieur.

L'APECA continuera d'aider son président à jouer son rôle de président du Comité des politiques de développement régional de l'Organisation de coopération et de développement économiques, le principal forum international pour l'échange d'idées en ce qui a trait aux politiques régionales.

Sous-programme 1.3.2 : Défense des intérêts

Description

Les décideurs du gouvernement fédéral doivent comprendre les intérêts du Canada atlantique et en tenir compte, et les intervenants régionaux doivent être bien informés des mesures prises par le gouvernement fédéral et des occasions qui présentent un intérêt économique pour la région. Les activités de l'Agence en matière de défense des intérêts visent la promotion des intérêts de la région au moment de l'élaboration de programmes et de politiques nationaux. En ce qui concerne les contrats d'approvisionnement du gouvernement fédéral, plus particulièrement les grands projets de l'État, l'Agence cherche à faire en sorte que les petites et moyennes entreprises du Canada atlantique puissent profiter de retombées industrielles.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
3 956 303	3 903 067	3 952 067

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
19	19	19

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible annuelle 2015-2016	Date de réalisation
Prise en considération des intérêts du Canada atlantique en matière de développement des entreprises et des collectivités dans les politiques, les programmes et les règlements à caractère économique du gouvernement fédéral qui sont établis ou modifiés	Pourcentage d'activités de Défense des intérêts qui ont atteint les objectifs et ainsi contribué au résultat attendu de Défense des intérêts	75 %	Le 31 mars 2016

Faits saillants de la planification

En 2015-2016, l'APECA continuera de faire valoir l'importance de politiques et de programmes nationaux qui incitent les entreprises du Canada atlantique à être plus novatrices, productives et concurrentielles sur le marché mondial.

L'Agence travaillera à faire connaître les possibilités découlant des politiques sur le commerce international qui aideront les entreprises du Canada atlantique à pénétrer de nouveaux marchés. Il s'agit notamment des services qui aident les PME à profiter de l'accès élargi aux marchés que procurent les accords de libre-échange, comme l'[Accord commercial entre le Canada et l'UE](#). L'APECA veillera également à ce que ses activités viennent appuyer les stratégies nationales, comme le [PAMM](#) et la Stratégie des Amériques.

L'APECA collaborera avec des ministères fédéraux afin que les PME aient un meilleur accès à des programmes nationaux qui les aident à améliorer leur compétitivité. L'APECA s'attachera également à orienter l'élaboration des politiques, des programmes et des investissements du gouvernement fédéral dans le but d'améliorer les résultats de la commercialisation dans la région, et fera valoir l'importance de programmes d'innovation fédéraux efficaces et du renforcement de l'écosystème d'innovation régional.

L'Agence favorisera la transformation durable des secteurs des ressources naturelles du Canada atlantique, en misant sur les possibilités de soutenir de nouvelles utilisations et de nouveaux marchés pour les ressources du Canada atlantique et l'utilisation de nouvelles technologies pour accroître la productivité des secteurs des ressources naturelles.

L'APECA aidera les PME du Canada atlantique à se donner les moyens de saisir les possibilités liées à la Stratégie nationale d'approvisionnement en matière de construction navale. Grâce au Plan d'action pour la construction navale en Atlantique, l'Agence travaillera avec ses partenaires des secteurs public et privé en vue d'organiser des activités de développement des fournisseurs et de procurer aux PME l'occasion d'entrer en relation avec les principaux intervenants. L'APECA continuera en outre de soutenir le développement des secteurs de l'aérospatiale et de la défense du Canada atlantique, et cherchera des possibilités de maximiser les retombées des marchés publics liés à la [Stratégie de défense Le Canada d'abord](#).

L'Agence favorisera l'investissement dans le secteur de l'énergie du Canada atlantique, notamment les modifications stratégiques et réglementaires susceptibles de stimuler l'exploration pétrolière et gazière en mer, et elle appuiera la mise en valeur des atouts de la région en matière d'énergie propre.

L'APECA fera également valoir l'importance de s'attaquer aux difficultés démographiques de la région, notamment en soutenant des stratégies de perfectionnement des compétences et d'immigration qui stimuleront la productivité et apporteront une solution à la pénurie de compétences dans la région.

Sous-programme 1.3.3 : Coordination

Description

La loi constitutive de l'Agence lui confère le mandat de coordonner les politiques et les programmes du gouvernement fédéral pour ce qui est des possibilités de développement économique du Canada atlantique. Le sous-programme Coordination compte sur divers partenaires économiques pour tenir compte des priorités économiques de la région de l'Atlantique au moyen d'une démarche de collaboration cohérente en matière de développement, y compris des initiatives fédérales-provinciales, des tables rondes et des groupes d'experts. L'Agence coordonne ses efforts en matière de développement régional avec ceux d'autres ministères fédéraux et elle donne suite aux priorités du gouvernement du Canada par l'entremise du Conseil fédéral de l'Atlantique (CFA).

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
1 709 455	1 707 425	1 707 425

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
17	17	17

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible annuelle 2015-2016	Date de réalisation
Coordination des activités des partenaires en vue de donner suite aux priorités économiques du Canada atlantique grâce à une démarche cohérente en matière de développement	Pourcentage d'activités de Coordination qui ont atteint les objectifs et ainsi contribué au résultat attendu de Coordination	75 %	Le 31 mars 2016

Faits saillants de la planification

Grâce au sous-programme Coordination, l'APECA encouragera ses partenaires à unir leurs efforts à l'égard des priorités économiques du Canada atlantique et à adopter une approche ciblée en matière de développement économique. Cela aidera à donner aux entreprises les moyens de saisir les nouvelles possibilités et d'affronter les principales difficultés. L'APECA continuera de travailler avec les quatre gouvernements des provinces de l'Atlantique pour préciser les priorités et les objectifs communs, pour favoriser la recherche conjointe et coordonner l'exécution des programmes et des

services de développement économique ainsi que pour soutenir les objectifs stratégiques du gouvernement du Canada, comme ceux de la Stratégie fédérale en matière de tourisme.

Afin de favoriser une approche fédérale coordonnée dans la région, l'APECA continuera de travailler avec les ministères fédéraux par l'entremise du tout nouveau Conseil fédéral de l'Atlantique, sous la présidence du président de l'Agence, Paul J. LeBlanc. En 2015-2016, le Conseil continuera à fournir des renseignements régionaux aux organismes centraux et à promouvoir les priorités horizontales du gouvernement du Canada dans les secteurs prioritaires de la région, dont la vision d'[Objectif 2020](#), la gestion des personnes, la préparation aux situations d'urgence et les langues officielles.

L'APECA continuera de travailler avec d'autres ministères fédéraux et les agences de développement régional dans le but d'harmoniser les politiques de développement régional avec les priorités du gouvernement du Canada. Les collaborations multilatérales avec les gouvernements provinciaux se poursuivront sur des questions comme le marché du travail, les compétences et la promotion du commerce extérieur.

En ce qui concerne la Porte d'entrée de l'énergie de l'Atlantique, le travail se poursuivra avec les principaux intervenants, comme les ministères fédéraux, les gouvernements provinciaux, les services publics et d'autres acteurs du secteur de l'énergie. Au programme, le développement continu de nouvelles sources d'énergie renouvelable et l'exploitation du gaz naturel dans la région.

L'Agence collaborera avec divers ministères fédéraux et provinciaux dans le but de saisir les occasions et d'aplanir les difficultés en milieu rural et urbain à l'égard des projets dans les secteurs en croissance et des grands travaux. L'APECA continuera à coordonner diverses activités de mobilisation avec des chercheurs, des universitaires et des entreprises de la région, ailleurs au Canada et à l'étranger.

Enfin, l'Agence participera à divers comités de haut niveau du gouvernement du Canada, tant à Ottawa que dans la région de l'Atlantique, pour favoriser la collaboration entre les ministères fédéraux, une meilleure compréhension du Canada atlantique et de nouvelles occasions dans la région.

Services internes

Description

Les Services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services de communication, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion financière, services de gestion de l'information, services de technologie de l'information, services des biens immobiliers, services du matériel et services des acquisitions. Les Services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies à un programme particulier.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
25 861 046	25 861 046	25 837 379	25 837 199

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
201	201	201

Faits saillants de la planification

En conformité avec la vision et les principes d'[Objectif 2020](#), l'APECA continuera de mettre en œuvre des mesures organisationnelles qui renforceront et amélioreront sa capacité d'offrir des programmes et des services excellents et efficaces. Elle s'attachera à adopter des processus opérationnels communs à l'appui du programme de transformation du gouvernement, qui vise l'adoption de solutions uniformes à l'échelle du gouvernement dans des domaines comme les ressources humaines, la gestion de l'information, les technologies de l'information et les finances, tout en continuant à mettre l'accent sur le contrôle des coûts et le ralentissement de la hausse des dépenses du gouvernement. En outre, l'Agence misera sur ses partenariats avec divers ministères, comme les autres agences de développement régional et Services partagés Canada, afin d'explorer les possibilités de réaliser des gains d'efficacité grâce à la collaboration. L'APECA continuera de chercher à mobiliser les employés en faveur de l'amélioration soutenue des opérations (p. ex. à l'aide d'activités kaizen) et fera le suivi des résultats du Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux de 2014. Elle continuera en outre d'appuyer les employés et leur perfectionnement afin d'accroître le rendement et la productivité et ainsi de veiller à fournir des services de grande qualité à la population canadienne, maintenant et dans l'avenir.

Les fonctions de mesure du rendement et d'évaluation de l'APECA servent à appuyer la prise de décisions fondées sur des données probantes, la responsabilisation et l'amélioration continue des programmes et des services. Pour favoriser l'atteinte de ces objectifs, l'Agence mettra en place un solide cadre de mesure du rendement et continuera à mettre en œuvre son plan d'évaluation quinquennal.

L'APECA coordonnera et dirigera son processus annuel de planification intégrée pour veiller à ce que ses activités de planification restent en phase avec les priorités du gouvernement du Canada et avec son propre mandat et ses ressources budgétaires. L'Agence veillera également à intégrer la gestion des ressources humaines, la gestion des risques, la gestion du rendement et les facteurs liés aux évaluations à ses processus de planification et de prise de décisions, et elle poursuivra la mise en œuvre de son nouveau plan de sécurité.

L'Agence mettra en œuvre sa stratégie de 2015-2018 visant à ce que les valeurs et l'éthique soient des fondements de sa culture organisationnelle et elle favorisera un dialogue ouvert à tous les niveaux de l'organisation.

Section III : Renseignements supplémentaires

État des résultats prospectif

L'état des résultats condensé prospectif donne un aperçu général des opérations de l'APECA. Les prévisions des renseignements financiers concernant les dépenses et les recettes sont préparées selon la méthode de comptabilité d'exercice pour renforcer la responsabilisation et améliorer la transparence et la gestion financière.

Étant donné que l'état des résultats condensé prospectif est préparé selon la méthode de comptabilité d'exercice, et que les montants des dépenses projetées et des dépenses prévues présentées dans d'autres sections du *Rapport sur les plans et les priorités* sont établis selon la méthode de comptabilité axée sur les dépenses, les montants diffèrent.

Un état des résultats prospectif plus détaillé et des notes afférentes, notamment un rapprochement des coûts de fonctionnement nets et des autorisations demandées, se trouve sur le [site Web de l'Agence](#).

État des résultats condensé prospectif Pour l'exercice prenant fin le 31 mars (en dollars)

Renseignements financiers	Résultats attendus 2014-2015	Résultats prévus 2015-2016	Écart
Total des charges	239 719 619	240 881 844	1 162 225
Total des revenus	15 617	17 461	1 844
Coût de fonctionnement net	239 704 002	240 864 383	1 160 381

Le total des dépenses prévues pour l'exercice 2015-2016 se chiffre à 240,9 millions de dollars, ce qui représente une augmentation d'environ 1,2 million de dollars par rapport aux résultats estimatifs de 2014-2015.

La répartition des dépenses prévues est la suivante : 108,2 millions de dollars (44,9 pour cent) pour le programme Développement des entreprises, 91,6 millions de dollars (38 pour cent) pour le programme Développement des collectivités et 12,7 millions de dollars (5,3 pour cent) pour le programme Politiques, défense des intérêts et coordination. La somme de 28,4 millions de dollars (11,8 pour cent) est prévue pour les Services internes.

Les dépenses prévues n'englobent pas les paiements de transfert au titre des contributions à remboursement non conditionnel, qui sont estimés à 62 millions de dollars. Ces paiements de transfert font partie des actifs car il s'agit de sommes à recevoir.

Le total des revenus correspond au gain réalisé sur l'aliénation des immobilisations corporelles.

Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires suivants se trouvent sur le site Web de l'APECA :

- [Renseignements sur les programmes de paiements de transfert de 5 millions de dollars ou plus](#)
- [Renseignements sur les programmes de paiements de transfert de moins de 5 millions de dollars](#)
- [Stratégie ministérielle de développement durable](#)
- [Vérifications internes et évaluations à venir au cours des trois prochains exercices](#)

Dépenses fiscales et évaluations

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de la politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'impôt, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances publie annuellement des estimations et des projections du coût de ces mesures dans une publication intitulée *Dépenses fiscales et évaluations*. Les mesures fiscales présentées dans ladite publication relèvent de la responsabilité du ministre des Finances.

Section IV : Coordonnées de l'organisation

Agence de promotion économique du Canada atlantique
644, rue Main
C.P. 6051
Moncton (Nouveau-Brunswick) E1C 9J8
Canada
(Adresse de messagerie : E1C 1E2)

Renseignements généraux : 506-851-2271
Sans frais (au Canada et aux États-Unis) : 1-800-561-7862
Télécopieur : 506-851-7403
Télécopieur sécurisé : 506-857-1301
ATSⁱⁱⁱ : 1-877-456-6500
Accès à l'information et protection des renseignements personnels : 506-851-2271
<http://www.acoa-apeca.gc.ca/fra/Pages/Accueil.aspx>

Annexe : Définitions

architecture d'alignement des programmes : Répertoire structuré de tous les programmes d'une organisation qui décrit les liens hiérarchiques entre les programmes et les liens aux résultats stratégiques auxquels ils contribuent.

cadre pangouvernemental : Schéma représentant la contribution financière des organisations fédérales qui dépendent de crédits parlementaires en harmonisant leurs programmes avec un ensemble de 16 secteurs de résultat pangouvernementaux de haut niveau regroupés sous 4 secteurs de dépenses.

cible : Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

crédit : Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires : Les dépenses budgétaires comprennent les dépenses de fonctionnement et en capital; les paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; et les paiements à des sociétés d'État.

dépenses non budgétaires : Recettes et décaissements nets au titre de prêts, de placements et d'avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

dépenses prévues : En ce qui a trait aux rapports sur les plans et les priorités (RPP) et aux rapports ministériels sur le rendement (RMR), les dépenses prévues s'entendent des montants approuvés par le Conseil du Trésor au plus tard le 1^{er} février. Elles peuvent donc comprendre des montants qui s'ajoutent aux dépenses prévues indiquées dans le budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son RPP et son RMR.

équivalent temps plein : Indicateur de la mesure dans laquelle un employé représente une année-personne complète dans le budget ministériel. L'équivalent temps plein est calculé en fonction du coefficient des heures de travail assignées et des heures normales de travail. Les heures normales de travail sont établies dans les conventions collectives.

indicateur de rendement : Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'une organisation, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

plan : Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

priorité : Plan ou projet qu'une organisation a choisi de cibler et dont elle rendra compte au cours de la période de planification. Il s'agit de ce qui importe le plus ou qui doit être fait en premier pour appuyer la réalisation du ou des résultats stratégiques souhaités.

production de rapports sur le rendement : Processus de communication d'information sur le rendement fondée sur des éléments probants. La production de rapports sur le rendement appuie la prise de décisions, la responsabilisation et la transparence.

programme : Groupe d'intrants constitué de ressources et d'activités connexes qui est géré pour répondre à des besoins précis et pour obtenir les résultats visés, et qui est traité comme une unité budgétaire.

programme temporisé : Programme ayant une durée fixe et dont le financement et l'autorisation politique ne sont pas permanents. Ce programme est aussi appelé programme à durée temporaire. Lorsqu'un tel programme arrive à échéance, une décision doit être prise quant à son maintien. Dans le cas d'un renouvellement, la décision précise la portée, le niveau de financement et la durée.

rapport ministériel sur le rendement : Rapport traitant des réalisations concrètes d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires au regard des plans, des priorités et des résultats attendus exposés dans le rapport sur les plans et les priorités correspondant. Ce rapport est déposé au Parlement à l'automne.

rapport sur les plans et les priorités : Rapport fournissant des renseignements au sujet des plans et du rendement prévu sur trois ans d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires. Ces rapports sont déposés au Parlement chaque printemps.

rendement : Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.

résultat : Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

résultat stratégique : Avantage durable et à long terme pour les Canadiens qui est rattaché au mandat, à la vision et aux fonctions de base d'une organisation.

résultats du gouvernement du Canada : Ensemble de 16 objectifs de haut niveau établis pour l'ensemble du gouvernement et regroupés selon 4 secteurs de dépenses : affaires économiques, affaires sociales, affaires internationales et affaires gouvernementales.

Structure de la gestion, des ressources et des résultats : Cadre exhaustif comprenant l'inventaire des programmes, des ressources, des résultats, des indicateurs de rendement et de l'information de gouvernance d'une organisation. Les programmes et les résultats sont présentés d'après le lien hiérarchique qui les unit, et les résultats stratégiques auxquels ils contribuent. La Structure de la gestion, des ressources et des résultats découle de l'architecture d'alignement des programmes.

Notes de fin de document

ⁱ *Loi sur l'Agence de promotion économique du Canada atlantique*, L.R.C. 1985, ch. 41 (4^e suppl.).

ⁱⁱ La mesure des répercussions sur le PIB du Canada atlantique est une tâche multidimensionnelle à long terme. Par conséquent, l'Agence publie les résultats aux cinq ans, en fonction de l'analyse des données des systèmes internes, à l'aide d'un modèle économétrique du Conference Board du Canada. Cet indicateur sera mesuré de nouveau en 2018, pour la période de cinq ans allant de 2013-2014 à 2017-2018.

ⁱⁱⁱ L'appareil de télécommunication pour sourds (ATS) est un dispositif pour les personnes sourdes, malentendantes ou qui ont des troubles de la parole qui leur permet de taper des messages et d'en recevoir au lieu de parler et d'écouter. Il faut que les deux interlocuteurs soient équipés du dispositif ATS.